



Émancipation pour poursuivre des études

Par **maty4675**, le **12/06/2008** à **23:36**

Bonjour,
j'ai actuellement 16 ans et 17 au moi d'aout afin de poursuivre mes études a Toulouse, ma mère et moi a l'aide d'une amie avocate avons trouvé que la meilleure solution était une émancipation or notre crainte est que mon père avec lequel je n'ai plus contact depuis 5mois nous cause des soucis en portant plainte pour "abandon d'enfant" .
puis-je me faire émanciper par le simple accord de ma mère?
merci d'avance.
cordialement.

Par **Marion2**, le **13/06/2008** à **20:28**

Je ne comprends vraiment pas pourquoi vous souhaitez une émancipation !!!
Le fait que vous poursuiviez des études ne justifie pas cette décision.
Merci de nous donner de plus amples renseignements

Par **Marion2**, le **13/06/2008** à **20:38**

Vous êtes sûr que votre amie est avocate ? Il me semble tout simplement aberrant qu'un avocat parle "d'abandon d'enfant" pour un enfant qui s'éloigne du domicile parental pour poursuivre des études !!!